Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260513-2026_05_087-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 12 mai 2026

Délibération n°2026-05-087

Date de convocation : 06 mai 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 45

Désignation des représentants du conseil communautaire au sein de la commission de délégation de service public

L'an deux mille vingt-six, le 12 du mois de mai à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Trézilidé, salle polyvalente Ker Heol, sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents	M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, M. MOAL Pierre-Yves, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KÉROUANTON Rachel, M. PLOUZANÉ Philippe, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JÉZÉQUEL Sébastien, Mme PÉRON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme GEORGELIN Anne-Catherine, M. GAUNEZ Romain, M. POLARD Matthieu, Mme LEGAL Juliette, M. ROPERT Benjamin, M. PINSON CHAGNIOT Estéban
Ont donné procuration	Mme QUÉLENNEC Marie-Françoise à M. JÉZÉQUEL Jean M. POT Dominique à M. LOAËC Éric Mme SAINT-BLANCARD Céline à M. RAMONET Thierry Mme BOURMAUD Nadège à M. POSTEC Jean-Yves Mme L'ERROL Marion à M. MARCHAL Thierry
Absent(s)	/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. GILET Yves-Marie

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260513-2026_05_087-DE

L'assemblée délibérante de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau, en tant qu'EPCI, doit procéder à l'élection de ses représentants au sein de la commission de délégation de service public, conformément à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commission de délégation de service public, présidée par le Président de la Communauté de communes ou son représentant, est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus au sein du conseil communautaire à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée, conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les candidatures prennent la forme d'une liste.

Chaque liste comprend :

- les noms des candidats à raison de 5 afin de satisfaire le nombre total des sièges de titulaires, et de 5 candidats afin de pourvoir les sièges de suppléants,
- ou moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pouvoir (en nombre pair pour permettre de disposer d'un nombre égal de titulaires et de suppléants). Cette possibilité permet de présenter une liste même incomplète.

Considérant que les conditions de listes ont été fixées préalablement par délibération ;

Considérant que la liste suivante a été déposée au titre de l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants :

titulaires	MARCHAL Thierry, GUEGUEN Guy, GILET Yves-Marie, LE BORGNE Laurent, POSTEC Jean-Yves
suppléants	PHELIPPOT Samuel, MIOSSEC Gilbert, DUFFORT Jean-Philippe, BODIGUEL Robert, ABALAIN Jean-Luc

Le conseil communautaire,

Ayant entendu son rapporteur, M. Henri Billon, Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Décide de créer une commission de délégation de service public à titre permanent sur la durée du mandat.**

- **Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.**

- **Proclame les conseillers communautaires suivants élus de la commission de délégation de service public :**

-membre titulaire 1	**MARCHAL Thierry**
-membre titulaire 2	**GUEGUEN Guy**
-membre titulaire 3	**GILET Yves-Marie**

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260513-2026_05_087-DE

-membre titulaire 4	**LE BORGNE Laurent**
-membre titulaire 5	**POSTEC Jean-Yves**
-membre suppléant 1	**PHELIPPOT Samuel**
-membre suppléant 2	**MIOSSEC Gilbert**
-membre suppléant 3	**DUFFORT Jean-Philippe**
-membre suppléant 4	**BODIGUEL Robert**
-membre suppléant 5	**ABALAIN Jean-Luc**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 13 mai 2026.

Le Secrétaire de séance,
Yves-Marie GILET.



Le Président,
Henri BILLON.

